



Mairie de Leudeville

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

Présents : M. LECOMTE, Mme FAIX, Mme CHEVOT, M. PETIT DE LEUDEVILLE, Mme FAFOURNOUX, M. CHARPENTIER, M. LABOUSSET, M. COUADE, M. DUPRE, M. LESIEUR.

Pouvoirs : M. BOUSSELET à M. LECOMTE, Mme ROULLEAU à Mme FAIX, Mme TARTAR à M. COUADE, Mme MARCHANDISE à Mme CHEVOT, M. FANICHET à M. CHARPENTIER

Secrétaire de séance : Mme CHEVOT

Approbation de l'ordre du jour : approuvé

### 1. **Approbation du compte rendu du conseil du 23 juin 2016 : approuvé**

2. Délibération : Décision modificative du budget commune 2016.

Dans le cadre des possibilités de modification du budget communal, il convient de compléter le chapitre 014, chapitre concernant le mandatement du FPIC, en effet nous avons reçu le tableau définitif et la somme globale à reverser à la CCVE est de l'ordre de 21.190.00 €.

Le virement se fera par la diminution de l'article 678 et l'augmentation de l'article 73935.

**Délibération votée à l'unanimité**

### 3. **Délibération : Décision modificative du budget assainissement 2016.**

Sur l'exercice 2015 il a été établi un titre à hauteur de 7.500.00 € à un propriétaire pour la participation aux travaux de raccordements et réseaux sur la commune. Suite au changement de pétitionnaire sur ce permis de construire, il convient d'annuler le titre sur l'exercice 2015 par un mandat et de refaire un titre au nouveau pétitionnaire. Pour ce faire il faut prévoir une nouvelle ligne de dépense sur l'article 673, et une nouvelle recette sur l'article 7065.

**Délibération votée à l'unanimité**

### 4. **Délibération : Application des tarifs scolaires et péri scolaires.**

Mme CHEVOT : Informe le conseil municipal de la décision d'appliquer sur les tarifs scolaires et péri scolaires un coefficient d'augmentation de 0,8 % à 1,1%, cela se traduit par une augmentation de centimes. Il est plus juste d'appliquer une légère augmentation tous les ans, plutôt qu'une grosse augmentation tous les 4 ans. Cette augmentation est minime pour information un repas qui était à 4 € passe à 4,04 €, l'étude de 1.85 € à 1,87 €. Il a été également décidé d'appliquer des tarifs différents pour les enfants scolarisés à l'école de Leudeville, mais n'habitant pas la commune pour ceux-ci il sera appliqué la tranche 8. Pour les enfants ne fréquentant ni l'école et n'habitant pas la commune et dont les parents souhaitent bénéficier des services de l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires suivant les disponibilités il sera appliqué un forfait journalier de 25 €. Un Leudevillois au quotient le plus fort paye 10.35 €.

Les familles ne fournissant pas les documents nécessaires au calcul du quotient se verront appliquer le quotient le plus élevé.

Monsieur DUPRE : Est-il possible d'expliquer la différence entre le tarif appliqué à Saint Vrain qui est de 35 € la journée par rapport à notre tarif de 25 € ?

Monsieur LECOMTE : Peut-être des coûts de fonctionnement plus importants ou tout simplement cela est un tarif dissuasif. Il me semble normal de facturer plus cher aux extérieurs de la commune. Nous facturons à leurs quotients les familles qui bénéficient de l'accueil de Saint Vrain pendant nos périodes de fermeture. Pour compléter ce chapitre sur les enfants scolarisés sur Leudeville et n'habitant pas la commune, nous avons actuellement 7 enfants, il sera décidé d'appliquer des frais d'écolage, ce n'est pas anodin, car le risque encouru est que nous soyons un jour dans l'obligation d'ouvrir une classe supplémentaire. Une facture de ces frais d'écolage sera envoyée à la commune à laquelle ils appartiennent, après libre à la collectivité de payer ou de faire payer la famille.

Madame CHEVOT : D'autant que ces enfants ne comptent pas dans notre quota, si nous sommes limites pour une ouverture, et si nous avons 5 ou 10 enfants de l'extérieur, ceux-ci ne sont pas comptabilisés.

**Délibération votée à l'unanimité**

**5. Délibération : Signature du contrat de prestations de service pour la fourniture des repas au restaurant scolaire.**

Monsieur LECOMTE : suite à l'appel à candidature qui s'est déroulé du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> Août, deux prestataires ont répondu à notre demande. Nous avons antérieurement la Société Yvelines Restauration comme prestataire. Suite à cet appel à candidature deux prestataires ont répondu Yvelines Restauration et la société SHCB. Cette société est basée sur Briis sous Forges. Nous avons établi un tableau avec des critères bien spécifiques, sur les 15 points définis, la société SHCB en a obtenu 14 de positifs. C'est un essai que nous faisons avec cette société, qui pour le moment semble s'avérer concluant. Cette société présente deux avantages, un peu plus de Bio et de circuits courts et également du fait « maison » avec des légumes frais. En règle générale nous constatons moins de déchets, surtout au niveau des maternelles.

**Délibération votée à l'unanimité**

**6. Délibération ; signature de la convention avec le Centre de Gestion, relative au remboursement des médecins de la commission de réformes et du comité médical.**

Dans le cadre de la mise à la réforme suite à une longue maladie ou une maladie longue durée, la collectivité fait appel au comité médical afin de statuer sur les dossiers des agents qui peuvent prétendre à cette réforme, avec un taux d'invalidité ou pas.

Ces dossiers sont étudiés par des médecins assermentés. Jusqu'en 2014 les frais médicaux des médecins et les frais de dossiers étaient pris en charge par l'Etat, puis par le Centre de Gestion, à compter de 2016 une facturation se fera auprès des collectivités par le Centre de Gestion.

Cette facturation se fera par tranche :

Ce montant est de 8.06 € par dossier qui pourra être ajusté

Remboursement de la rémunération du médecin :

Pour un nombre de dossiers par collectivité inférieur à 5 : 32.98 €

Pour un nombre de dossiers par collectivité entre 5 et 10 : 49.77 €

Pour un nombre de dossiers par collectivité supérieur à 10 : 69.03 €

**Délibération votée à l'unanimité.**

**7. Délibération : création d'emplois d'agents recenseurs.**

Monsieur LECOMTE, nous allons être soumis à un recensement en 2017 et pour cela nous avons besoin de créer 2 emplois de vacataires agents recenseurs. Agents qui se rendront dans tous les foyers Leudevillois afin de leur remettre un dossier à compléter et éventuellement aider au remplissage pour les personnes qui rencontreront des difficultés. Une nouveauté pour ce futur recensement les gens pourront le faire par le biais d'Internet.

Les agents auront une formation de deux jours, ainsi que le coordinateur de la collectivité qui est Mme LECOT.

Une information concernant ce recensement se fera par le Flash Info, qui sera suivi d'un flyer.

Pour rappel ces emplois ne sont pas ouverts si aux élus, ni au personnel communal. En 2012 la rémunération était de 1.67 € par formulaire distribué et 1.01 € par logement.

En règle générale nous prenons des chômeurs de la commune pour effectuer ce travail.

**Délibération votée à l'unanimité**

#### **8. Modification du tableau des effectifs.**

Monsieur le Maire : Deux agents de la collectivité sont passés stagiaires à compter de début septembre, le stage dure un an, puis ils seront titulaires de la fonction publique. Il s'agit d'un agent de l'accueil de loisirs et d'un agent à l'entretien des locaux.

Il convient donc de m'autoriser à la création de deux postes d'agents titulaires et ainsi de modifier le tableau des effectifs joint au budget.

**Délibération votée à l'unanimité.**

#### **9. Délibération : Autorisation de la commune de Leudeville donnée au Président de la CCVE pour la cession à l'Euro symbolique des emprises en reconversion de l'ex BA 217 situées sur la commune de Leudeville.**

Monsieur le Maire : Très succinctement, je vous relate ce dossier que tout le monde connaît bien, en 2012 il y a eu une première délibération concernant ces terrains puis en 2013, sauf qu'il y a eu un redécoupage des parcelles et cette fois ci la CCVE serait prête à acheter les 20 parcelles en question, mais il faut que cela soit en adéquation avec le nouveau découpage cadastral avec les bons numéros de parcelles. Il est donc proposé ce soir de redonner l'autorisation au Président de la CCVE pour l'achat des parcelles concernées.

Monsieur Lesieur : demande si l'on est informé de la démolition de la caserne ?

Monsieur le Maire : je ne pourrai pas répondre à cette question, car il faut déjà un acheteur. La CCVE va acheter les terrains dont nous venons de parler et une ou plusieurs parcelles suivant le découpage lui seront rachetées, soit pour une réhabilitation, soit les bâtiments seront gardés, soit ils seront démolis. Cela dépendra du coût très vraisemblablement.

**Délibération votée à l'unanimité**

#### **10. Délibération : Approbation et adoption des statuts emportant l'adhésion de la CCVE à l'association « Cluster Drone IDF ». Désignation des représentants au sein de son conseil d'administration.**

Monsieur le Maire : Une activité « drones » s'installe sur le territoire de Brétigny avec un espace de vol plus particulièrement sur la commune de Leudeville, et dans le cadre de ce « Cluster Drone » un conseil d'administration sera créé qui regroupera les partenaires institutionnels, les entreprises concernées et les collectivités territoriales.

En ce qui concerne les collectivités il y aura 9 membres qui émaneront de Coeur d'Essonne Agglomération et de la CCVE.

Pour la CCVE je serai probablement son représentant si le Conseil Communautaire approuve la délibération. Par contre il nous faut pour la commune de Leudeville un représentant titulaire et un suppléant. Nous avons deux candidatures à savoir : M PETIT DE LEUDEVILLE comme titulaire et M. BOUSSELET comme suppléant.

**Délibération votée à l'unanimité.**

#### **11. Approbation des rapports d'activités.**

**SICTOM**

Monsieur le Maire ; en ce qui concerne l'avenir du SICTOM, pas de nouvelle information, le SICTOM regroupe des communes de différentes inter communautés et en particulier celle de l'ex Arpajonnais qui est devenue

Cœur d'Essonne d'Agglomération, comme celle-ci à la compétence déchets, les anciennes communes de l'Arpajonnais bénéficient des mêmes services.

Cœur d'Essonne d'Agglomération ayant transféré sa compétence au SIREDOM c'est donc celui-ci qui fait le traitement des déchets et qui récupère en même temps la déchetterie d' Egly, qui se trouve sur le territoire de l'ex Arpajonnais, cela sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Dans le futur de ce 1<sup>er</sup> janvier comme le SIREDOM n'est pas en capacité d'absorber tous les déchets, ils seront renvoyés au SITREVA qui est l'entreprise de traitement de déchets qui sont collectés par le SICTOM et reste la problématique de Leudeville qui est la seule commune qui deviendrait un ilot parmi le SIREDOM. Il va être proposé une convention entre le SICTOM et le SIREDOM, ce dernier collectera nos déchets au même tarif que le SICTOM. Nous continuerons de bénéficier de l'entrée à la déchetterie d' Egly.

Reste une grande interrogation concernant la collecte des déchets verts qui à terme devrait disparaître, nous serions dans l'obligation de porter nous-mêmes nos déchets en déchetterie. Pas favorable à ce système qui engendrera des dépôts sauvages et un coût non anodin pour les administrés.

### Rapport sur le SIERE

Monsieur le Maire : la principale information est que le SIERE va passer au SIARCE. La plus grosse problématique aujourd'hui est qu'il y a 20 % d'eau qui est perdue principalement dû aux fuites, une faudra une réhabilitation importante des canalisations, avec dans un premier temps l'installation de débit mètre pour identifier les fuites les plus importantes pour prioriser en terme de réparations.  
Fin des branchements en plomb pour 2018.

### Rapport sur le SIA et VEOLIA

Monsieur le Maire : Pas de choses significatives sauf le fait que le SIA va rejoindre lui aussi le SIARCE, LEUDEVILLE et SAINT VRAIN se sont exprimés contre.

### Rapport sur le MOBIL VAL

Monsieur le Maire : service de transport à la demande mis en place par la CCVE. Il faut retenir que cela est bien un service à la personne qui a un coût qui n'est pas anodin, puisque cela coûte quand même 193.000 € pour la CCVE.

Madame CHEVOT : ce n'est pas tant le coût qui choque, mais le peu d'utilisation, cela revient cher par personne,

Il faut se poser la question sur le peu d'utilisation, est ce que l'information est suffisante ? Cela n'intéresse t'il pas, ou les propositions ne correspondent peut être pas à la demande. Ce service est important et en même temps il est très peu utilisé. Cela mérite d'être un peu plus rentabilisé même si cela est un service.

### Rapport d'activités de la CCVE

Monsieur le Maire : vu son importance il est à disposition pour sa lecture.

Tous les rapports sont approuvés à l'unanimité

Fin de séance à 21 h 40.

Le Secrétaire

Le Maire